



**AMIFOR**  
**Bld Bischoffsheim, 1-8, Boîte 3**  
**1000 - Bruxelles**

**BNB nr 1532**

**Rapport du Conseil d'Administration**  
**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2022**

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son cinquante-troisième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2021, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 mars 2022 et soumis à votre approbation.

**ACTIVITES DE LA MUTUELLE**

La superficie assurée passe de 58.951 ha pour 802 affiliés en 2020 à **61.724 ha pour 804 affiliés en 2021**, soit une augmentation en surface de 2.773 ha ou 4,7 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 73,5 ha à 76,8 ha/affilié. Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent aujourd'hui 31.954 ha, soit plus de la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR a enregistré un seul sinistre en 2021 (Tintigny) pour lequel le montant à indemniser ne dépassait pas la franchise. AMIFOR n'a donc pas eu à intervenir.

En 2021, le Conseil d'Administration a maintenu son tarif d'indemnisations en cas de sinistres.

**BILAN**

**ACTIF**

**Placements**

**Immeubles** : Le plateau de bureaux de la Galerie du Centre, vendu en 2019, ne figure plus dans les comptes au 31/12/2021.

Les bureaux de la Place Madou sont repris au bilan pour une valeur brute de 946.392 €, aménagements et frais de notaire compris ; ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 813.262 € après amortissement.

Les **placements financiers** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.250.640 €. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.374.255 € fin 2021 (dont 917.898 € en comptes d'épargne), ce qui représente une plus-value latente de 123.614 € (soit + 9,9 %) fin 2021, contre une plus-value latente de 43.256 € fin 2020.

**Autres éléments d'actifs**

En 2021, nous avons participé aux travaux de rénovation du toit du **bâtiment Madou**, pour un montant de 6.400 €, à amortir sur 10 ans.

Nous comptabilisons également dans l'actif le développement du **CRM Odoo** (gestion de la base de données des membres) pour un montant net de 3.170 € à fin 2021.

Le **véhicule** acheté en 2013 est totalement amorti.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 939.215 € fin 2021 contre 941.666 € fin 2020.

**PASSIF**

**Capitaux propres**

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.961.065 € fin 2021 contre 2.955.393 € fin 2020. Le fonds spécial de prévision reste inchangé à 2.685.000 €.

La réserve statutaire reste inchangée à 189.007 €. Le résultat reporté s'élève à 87.058 €.

Au 31 décembre 2021, le total bilantaire s'élève à 3.081.624 €, vs. 3.088.690 € fin 2020.

## **COMPTE DE RESULTATS**

### **Cotisations brutes : 170.573 € contre 164.138 € en 2020**

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 170.573 € en 2021 contre 164.138 € en 2020, soit une augmentation de 6.435 €, ou 3,9 %.

La **prime de réassurance** auprès de QBE Re s'élève à 19.000 € en 2021, contre 17.750 € en 2020, celle-ci étant restée inchangée durant les 5 années précédentes. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations**, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 150.373 € en 2021, contre 144.963 € en 2020 (+ 3,7 %).

### **Produits des placements : 71.658 € contre 66.225 € en 2020**

Nos **revenus locatifs** bruts atteignent 60.858 € en 2021 contre 55.917 € en 2020.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres (dividendes sur actions) sont de 9.453 € en 2021 contre 8.386 € en 2020.

Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 1.346 € en 2021 contre 1.922 € en 2020.

### **Charge des sinistres : 0 € en 2021**

Nous n'avons pas indemnisé de sinistres en 2021, conséquence de l'année particulièrement pluvieuse.

Nous avons par ailleurs bénéficié d'une reprise de provision de 7.464 €, liée au sinistre survenu en 2019 à Aywaille.

### **Frais d'exploitation**

Les charges de personnel s'élèvent à 77.642 € en 2021 contre 80.790 € en 2020, soit - 3,9 %.

Les amortissements (charges non décaissées) sont de 43.105 € en 2021 contre 42.741 € en 2020. Ils sont principalement relatifs à l'immeuble Madou.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2021 des taxes de 9.392 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 7.724 € (taxes sur les opérations d'assurance), toutes deux incluses dans les cotisations d'assurance, un précompte immobilier de 9.181 €, une cotisation de financement de la FSMA de 6.989 € et des taxes diverses pour 5.366 €. Le tout représente un total de 38.653 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève à 6.650 €, soit + 7 % par rapport à 2020.

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 1.017 € en 2021.

### **Produits et charges non récurrents**

Au cours de l'année 2021, nous avons eu des charges non-récurrentes de 1.796 €, représentant la quote-part d'AMIFOR dans le développement du CRM commun, partagé avec SRFB, NTF et Landelijk Vlaanderen.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le **bénéfice de l'exercice** s'élève à **5.672 €** contre 4.080 € en 2020.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 81.386 €, le résultat à affecter se chiffre à 87.058 € et il vous est proposé d'affecter 0 € au Fonds spécial de prévision et de reporter à nouveau le montant de 87.058 €.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

Le Conseil d'Administration s'est penché sur la situation géo-politique issue de la crise russo-ukrainienne, postérieure à la clôture de l'année 2021. Il reste attentif à l'évolution des marchés financiers et estime qu'à l'heure actuelle, elle ne met pas en danger la couverture de la marge de solvabilité de l'association.

Signalons qu'il n'y a pas eu d'évolution dans le dossier du litige contesté depuis 2017 avec l'administration fiscale et confié à l'avocate Me Vanhaelst.

## **MANDATS D'ADMINISTRATEURS**

Le Conseil propose la nomination de 3 nouveaux administrateurs, sous réserve d'approbation par la BNB et la FSMA : Mme Marie Monville, Echevine des Forêts de la Commune de Stoumont, ainsi que MM Jean-François Huyts et Jean-Christophe André-Dumont.

## **AUTRES INFORMATIONS**

- La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact majeur sur les comptes 2021. Elle n'a pas influencé la sinistralité, malgré la plus grande fréquentation des forêts durant les mois d'été.
- Il n'y a pas eu en 2021 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- En 2021, le Conseil a poursuivi sa réflexion concernant une possible diversification des produits à offrir à ses membres, sans mettre en danger la continuité de l'association. Le comité « Risque tempête » constitué au sein du Conseil, a évalué les risques liés à la couverture d'assurance liée à la replantation des parcelles détruites par la tempête.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1<sup>er</sup> étage, Boîte 3 à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite aux changements climatiques.

Bruxelles, le 8 mars 2022

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT  
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX  
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT, Jean-Charles de VIRON  
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE, Pierre PELTZER  
Administrateurs

Michel TERLINDEN  
Président du Comité de Direction